

Attribution d'une certification complémentaire en Histoire des Arts Académie de Nancy-Metz Session 2009

- Rapport du jury -

1. Composition du jury

Mme Sandra GOLDSTEIN, présidente du jury, IA-IPR d'arts plastiques, chargée du suivi de l'enseignement « Histoire des arts »,
M. Pierre SESMAT, Professeur au Département d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université de Nancy,
M. Claude BECK, agrégé de lettres classiques, enseignant en histoire des arts.

2. Candidature et résultats

Nombre de candidats : 14

Nombre de candidats présents à l'oral de l'examen : 14

Parmi ces candidats,

- 10 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 et se voient délivrer la Certification complémentaire, dans le domaine des Arts, option histoire des arts,
- 4 candidats ont obtenu une note inférieure à 10.

Le pourcentage Admis/Présents est de 71 %.

3. Constats et analyses

Le nombre de candidats inscrits est en augmentation par rapport à la session précédente.

Le jury a entendu des prestations de qualité. Toutefois, même si on observe encore des disparités entre les différents entretiens, les candidats de cette année étaient, dans l'ensemble, mieux préparés à cette épreuve. Ils ont fait preuve lors de l'entretien d'un engagement réel envers cet enseignement et d'une indéniable motivation pour l'enseigner au lycée. Bon nombre des candidats ont veillé à rendre compte de l'intérêt qu'ils portaient aux arts et à la culture. Certains sont par ailleurs déjà engagés dans des actions interdisciplinaires en lien avec les arts, soit au sein de leur établissement, soit dans des missions confiées par la D.A.A.C. Certains saisissent encore mal la différence entre Histoire des arts et Histoire de l'art.

Le point le plus perfectible reste souvent une maîtrise suffisante connaissance des programmes qui constitue pourtant le préalable indispensable pour mettre leurs connaissances au service de l'enseignement de cette discipline.

« L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum ». Durant cette phase de présentation, on peut regretter que les candidats

ne rendent pas suffisamment compte des expériences interdisciplinaires qu'ils ont pu expérimenter, alors même que cette dimension interdisciplinaire est indispensable dans le cadre de cet enseignement.

L'exposé est suivi « d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum ». En général, les candidats conçoivent les objectifs de cet enseignement, son organisation, ainsi que les compétences et les connaissances attendues des élèves. Les professeurs interrogés ont généralement pris connaissance des programmes en vigueur et du programme limitatif de Terminale.

La plupart des candidats font valoir une expérience avec l'enseignement de l'histoire de l'art soit au cours de leur formation initiale, soit dans leur expérience professionnelle en l'incluant dans leur enseignement. Durant l'entretien, plusieurs candidats ont fait preuve de connaissances étendues sur toute la période de l'histoire de l'art. Certains ont fait preuve d'un usage judicieux de leurs connaissances qu'ils mettent spontanément au service de leur pratique pédagogique. Lors de l'analyse des images et des documents iconiques, certaines interventions ont été succinctes et superficielles. Reste que la plupart ont révélé de réelles capacités d'analyse, avec le recours à une terminologie pertinente, spécifique au champ des arts. Les candidats parviennent à mettre les œuvres proposées en lien avec le programme en vigueur. Le jury valorise, bien évidemment, ceux qui ont connaissance du patrimoine local, des institutions culturelles régionales et des services éducatifs des musées.

4. Evaluation

Le jury a pris en considération les connaissances et les compétences des candidats en « histoire de l'art » et des expériences dans l'enseignement de « l'histoire des arts » : formations suivies, connaissance des programmes, expériences professionnelles et personnelles, réalisations d'outils, organisations d'événements,... Une note positive signale une adéquation entre le profil du candidat et la certification recherchée. Une note négative a été attribuée aux candidats qui ne présentent pas toutes les compétences requises pour cet enseignement en lycée, ou qui ne se sont pas suffisamment préparés à l'entretien, qui n'ont qu'une connaissance superficielle des programmes en vigueur.

5. Recommandations

Dans le cadre de leur préparation, nous conseillons aux candidats de :

- consulter les textes officiels, dont le Bulletin Officiel n°39 du 28 octobre 2004, qui présente la Certification complémentaire et le déroulement de l'épreuve.
- prendre connaissance des programmes qui régissent cet enseignement en lycée (option obligatoire et option facultative), mais aussi en collège et à l'école primaire.
- prêter toute leur attention à la constitution du dossier qui, lors de cette session, a été quelques fois très succinct, ne rendant pas suffisamment compte des actions menées ou des expériences de l'enseignant en rapport avec ce champ disciplinaire.
- bien structurer leur exposé.